

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 JUIN 2025



Extrait du registre des délibérations
République Française

N°DEL_2025_097

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA MJC-MAISON POUR TOUS

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 13 juin 2025, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Madame Michèle GRELLIER Maire.

Présents :

Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Eric DUMOULIN, Laurence GNEMMI, Dominique BAUD, Olivier LASSAL, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Laurent MALOCHET, Véronique LIGNIER, Laurence BOUDER, Levon MINASSIAN, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Arnaud BEAUVOIR, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET, Line HUANG

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nicole CABLAN-GUEROULT à Pierre ARRIVETZ, Emmanuel LOEVENBRUCK à Dominique BAUD, Arménio SANTOS à Véronique CHANTEGRELET, Jean-Manuel PARANHOS à François SCHMITT, Laurent LEFEVRE à Laurence GNEMMI, Sophie LEFEBURE à Paul MARSAL, Yves ENGLER à Béatrice BELLINI

Absents :

Nathalie MOULIN

Secrétaire :

Véronique CHANTEGRELET

Les 31 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHESE

Dans le cadre de sa politique de soutien et de développement des actions éducatives, sociales et culturelles à destination des Catoviens, et notamment des jeunes, la Commune de Chatou s'engage à encourager la pratique d'activités culturelles et sociales sur son territoire.

L'Association « MJC – Maison pour Tous » poursuit l'objectif de proposer aux jeunes comme aux adultes des activités favorisant la découverte de leurs aptitudes, le développement de leur personnalité et leur engagement citoyen. Elle propose à ses adhérents une large gamme d'activités récréatives, éducatives, sportives, culturelles, citoyennes et sociales. L'association comptait 900 membres en 2023-2024, et enregistre 1 017 adhérents pour l'année 2024-2025.

En contrepartie de son action en faveur de la population, la commune soutient l'association par une subvention annuelle de 141 600 € et la mise à disposition d'un bâtiment municipal.

Ce soutien financier se décompose depuis 2016 comme suit :

- 130 000 € destinés au fonctionnement général de la structure,
- 11 600 € correspondant à la prise en charge des fluides (électricité, gaz, eau), initialement transférés à la charge de l'association.

Par la délibération DEL_2023_064, la commune a repris à sa charge la fourniture d'électricité (à partir du 14 décembre 2022) et de gaz (à partir du 1er janvier 2023) pour permettre à l'association de bénéficier des tarifs préférentiels de la ville, dans un contexte de hausse des prix de l'énergie. Cette dépense est ensuite refacturée à l'association.

En 2023, malgré le bénéfice des tarifs préférentiels, l'association a dû régler 15 628 € pour une année complète d'électricité et six mois de gaz. Confrontée à ces dépenses imprévues, qu'elle n'avait pas prévues dans son budget initial, elle a sollicité une aide exceptionnelle. La commune lui a accordé une subvention de 7 500 € pour l'aider à faire face à cette situation.

Pour l'année 2025, la MJC – Maison pour Tous rencontre à nouveau les mêmes difficultés budgétaires et sollicite une nouvelle aide financière exceptionnelle à hauteur de 7 500 €.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Culture-Tourisme-Evénementiel et Développement Economique et Commercial en date du 4 juin 2025,

Considérant l'importance de la MJC-Maison Pour Tous dans la vie catovienne,

Considérant le rôle social de la MJC-Maison Pour Tous qui propose des activités à des coûts attractifs et des animations gratuites sur le territoire catovien,

Considérant la politique culturelle de soutien et de loisirs de la commune envers les associations de son territoire,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

Envoyé en préfecture le 20/06/2025

Reçu en préfecture le 20/06/2025

Publié le

ID : 078-217801463-20250620-DEL_2025_097-DE



- **d'approuver** le versement d'une subvention exceptionnelle de 7 500 € à l'Association MJC-Maison Pour Tous pour une aide financière liée au paiement des fluides sur l'année 2025.

A L'UNANIMITÉ,

Ne participe pas au vote :

Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Cécile DELAUNAY

Publiée le : 23 juin 2025